



US Exports RC

*“Fabricants, négociants qui exportez aux USA !
Choisissez ACE Europe comme partenaire pour
maîtriser la responsabilité du fait des produits.”*

Il n'existe aucune démarche juridique magique permettant d'éliminer complètement le risque d'un contentieux en responsabilité devant les tribunaux américains ou d'une condamnation en paiement de dommages et intérêts.

Ce risque de contentieux judiciaire est surmontable...

Choisissez un Assureur qui comprend ce à quoi vous vous exposez en exportant aux USA.

Pourquoi ACE Europe ?

1 - Les frais engagés pour contester le bien fondé d'une réclamation sont élevés aux Etats-Unis et si une bonne partie de ces frais sont couverts par votre police d'assurance, l'équation n'est pas parfaite ; il existe en effet une inconnue de taille qui correspond aux frais liés au temps que vous allez devoir passer pour organiser votre défense et procéder aux investigations nécessaires.

Il est par conséquent primordial de traiter avec un assureur qui a l'expérience du système judiciaire américain et les moyens de vous faire traverser les difficultés d'un procès. Réduisez ainsi au minimum l'impact de ces frais sur votre entreprise.

2 - ACE Europe sait distinguer les mythes des faits réels et importants dans le domaine de la RC Produits aux USA.

Cette expérience nous permet de vous proposer des garanties qui correspondent à vos besoins réels et donc un prix qui est fonction lui aussi de la réalité des risques.

En outre, en vous assurant auprès de ACE Europe, vous pourriez avoir recours à la "hot line" CIVIS, réservée à nos Assurés, pour avoir des renseignements juridiques par téléphone sur le contexte américain.



ACE European Group Ltd
Le Colisée
8, avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.aceeurope.com

Liliana Peltier
33 (0)1 55 91 46 66 *Tél*
33 (0)1 55 91 46 90 *Fax*



ACE Europe vous livre trois règles d'or

1. Employer tous les moyens techniques pour éviter que votre produit présente un danger.

Cela semble aller de soi et vous connaissez votre métier, mais ce qui compte, c'est de vous assurer que votre produit est conforme aux normes applicables aux Etats-Unis.

Le respect des normes françaises ou européennes ne suffit pas.

2. Avertir clairement l'utilisateur des dangers qui ne peuvent être éliminés.

C'est l'objet des étiquettes d'avertissement.

3. Tenir à jour un dossier pour justifier à tout moment que vous avez fait tout votre possible pour protéger vos clients.

C'est moins connu, mais c'est essentiel ! Il existe une procédure de "discovery" dans la procédure judiciaire américaine et à ce titre vous devez être en mesure de fournir tous les documents internes ou externes à l'entreprise, ayant un lien direct ou indirect avec la conception, la fabrication, la vente et le service après-vente du produit.

- Ces documents écrits ne doivent laisser aucune ambiguïté quant à votre volonté de mettre sur le marché un produit assurant sa parfaite sécurité et celle des utilisateurs.
- Vous devez conserver soigneusement cette documentation.
- Toutes les mesures prises pour améliorer la sécurité du produit, même en prévision d'un usage non conforme, doivent figurer au dossier pour prouver que votre préoccupation première est "le consommateur".
- Toutes les mesures correctives prises à la suite de réclamations doivent être soigneusement répertoriées. Elles constituent un élément essentiel pour la détermination de votre degré de responsabilité si malgré toutes ces précautions survient un accident.

Un dossier clair et bien tenu est convaincant ; il est votre meilleure défense et permettra souvent de mettre un terme dès le début à un recours exercé contre votre Entreprise.

Voici les questions qu'il faut vous poser lorsque vous choisissez une Compagnie d'Assurances pour garantir la responsabilité du fait des produits que vous exportez aux USA.

- 1 - Cette Compagnie a-t-elle l'expérience et les ressources nécessaires pour traiter un sinistre qui surviendrait aux Etats-Unis ?
- 2 - Est-elle capable de distinguer les mythes des faits réels dans le domaine de la RC Produits aux Etats-Unis ?
- 3 - A-t-elle des bureaux aux Etats-Unis et si oui, y a-t-il un flot régulier d'informations entre eux, pour qu'ils restent en permanence informés de l'évolution de la RC Produits aux Etats-Unis ?
- 4 - A-t-elle les ressources nécessaires pour traiter des questions relatives à l'étiquetage, aux mises en garde et notices d'utilisation, pour aider à mettre en place des mesures de prévention afin d'éviter les sinistres ou en réduire les conséquences, parvenir ainsi à une modération des coûts d'assurance à long terme ?
- 5 - Est-elle en mesure de vous proposer de vous assurer quel que soit le volume de vos exportations aux Etats-Unis ?
- 6 - Avez-vous déjà contacté ACE Europe ?

Si la réponse à une ou plusieurs de ces questions est NON alors vous risquez :

- a) Une prime qui n'est pas calculée en fonction de l'expérience et de la réalité du marché américain.
- b) Une mauvaise compréhension des risques inhérents à ce marché, aucun conseil ou des conseils inadaptés en matière de prévention.
- c) Le règlement précipité d'un sinistre par peur du système juridique aux Etats-Unis, ce qui peut avoir pour conséquence une augmentation future de votre prime d'assurance, une perte de part de marché par suite de mauvaise publicité, un précédent potentiellement dangereux pour l'avenir en cas de nouvelles réclamations.

Choisissez ACE Europe comme partenaire pour garantir la RC Produits aux USA.



US Exports RC



Les services ACE Europe pour les exportateurs

1. Un CD-Rom Maritime et Transports

Baracuda II est un CD-Rom à l'attention des acteurs du commerce international. Privilégiant l'interactivité, il présente le groupe ACE et son réseau dans le monde. Grâce à son navigateur, il permet de consulter des bases de données dont voici un aperçu :

- Les nouveaux Incoterms 2000
- Les nouvelles limites de responsabilité des transporteurs
- Le module de prévention CARGO CARE
- Un glossaire en 6 langues
- Le RATING Model
- Le fonctionnement du code ISM
- Des bases d'information géographique
- Enfin, des modules sur les risques RC aux Etats-Unis, les risques informatiques, les risques liés aux commerciaux se déplaçant à l'étranger...



2. Une "hot line"

Vous avez accès à la "hot line" CIVIS pour obtenir des renseignements juridiques à caractère documentaire, sur les points suivants :

a) Exigences à respecter au niveau de la conception des contrats

- Choix du contrat
- Principes juridiques généraux

b) Exigences à respecter au niveau de la conception des produits

- Elaboration du produit axé sur la sécurité
- Information sur les procédés d'avertissement
- Information sur le respect d'un système normatif

c) Mise en jeu de la Responsabilité Civile du fait des produits

- Fondement de l'action
- Compétence des tribunaux
- Etapes de la procédure



ACE European Group Ltd
Le Colisée
8, avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.aceurope.com

Liliana Peltier
33 (0)1 55 91 46 66 Tél
33 (0)1 55 91 46 90 Fax

Le groupe des compagnies ACE est un acteur mondial majeur dans l'industrie de l'assurance I.A.R.D, présent dans 50 pays. ACE Limited, holding du groupe est coté A + (supérieur) par Standard & Poors, A par AM Best et ses actifs sont de 30 milliards de dollars. ACE Europe, coté A + et A par ces agences, est présent sur le marché Français depuis plus de 130 ans et a bâti sa réputation sur sa qualité de service et son approche de spécialiste.

*Siège Social : 100 Leadenhall street - Londres, EC3A 3BP - Royaume Uni - S.A. au capital de 148.736.000 £
Direction générale pour la France : Le Colisée, 8, avenue de l'Arche 92419 Courbevoie Cedex
Numéro d'identification : 450 327 374 R.C.S. - Nanterre - APE 660 E*